

Recrutement

ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

04

Les collectivités locales sont d'ores et déjà confrontées à de nombreux défis : évolutions démographiques, stratégiques, technologiques, organisationnelles et des attentes sociales, contraintes budgétaires de plus en plus importantes...

Anticiper pour gérer les ressources humaines est donc devenu primordial, que ce soit dans un premier temps pour un service ou une direction, ou progressivement pour l'ensemble de la collectivité. Cette réactivité est la condition de l'adaptation du service public aux besoins des citoyens, mais aussi aux attentes des agents qui, au quotidien, assurent le fonctionnement des quelques 65 000 structures territoriales françaises.

Dans cette perspective, pour les collectivités locales qui s'inscrivent dans la continuité du service public, la démarche de **Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences** (GPEEC) est fondamentale. La GPEEC est la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques et de plans d'action cohérents visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines d'une organisation en fonction de son plan stratégique (ou au moins d'objectifs à moyen terme bien identifiés), en impliquant les Hommes dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Votre contact

ANALYSE ET PROSPECTIVE TERRITORIALE

☎ 03 81 99 36 38

✉ 03 81 32 23 94

Vincent COMOR

vcomor.gpeec@cdg25.org

Nos tarifs

Cette prestation est financée par la cotisation

Notre prestation



Le **CDG 25** en lien avec les Centres de gestion comtois et la délégation régionale du Centre National de la fonction publique territoriale (CNFPT), dans le cadre du Pôle Régional Emploi Territorial (PRET), se fixe pour objectif l'évaluation des besoins futurs en main d'œuvre pour les collectivités locales du bassin d'emploi territorial par l'observation de la situation de l'emploi territorial, la projection à moyen terme des ressources humaines et l'élaboration de scénarios d'évolution.

Le **CDG 25** anime des concertations périodiques avec les collectivités en vue de restituer les observations, rendre compte des démarches effectuées, répertorier les tensions existantes ou pressenties sur le marché de l'emploi territorial et proposer des plans d'action à mettre en œuvre pour y faire face.

Le **CDG 25** participe à la mise en œuvre des plans d'actions en lien avec des partenaires (promotion de la fonction publique, action sur les métiers, ...).